



ADDITIF N°01/A/RN/D42/SP

Portant modification de certaines dispositions du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°001/AONO/RN/D42/CDPM/2023 du 13/03/2023 pour les travaux de construction d'un bloc de trois (03) salles de classe + deux (02) bureaux au Lycée de BIDZAR, Arrondissement de FIGUIL, Département du MAYO-LOUTI, Région du NORD

Dans le cadre des avis d'appel d'offres National Ouvert ci-dessus, le Préfet du Département du MAYO LOUTI, Maître d'Ouvrage Délégué et Autorité Contractante, informe le public que certaines dispositions dudit dossier sont modifiées et complétées conformément aux tableaux ci-après :

PARTIE DU DAO ET ARTICLE	AU LIEU DE	LIRE
RPAO 6.1 : Critères d'évaluation 2. Critères essentiels • Situation financière	<ul style="list-style-type: none">- Chiffre d'affaire effectivement réalisé au cours des trois (03) dernières années \geq 25 000 000 (vingt-cinq millions) francs CFA (pièces justificatives : Bilan certifié par un expert-comptable) ;- Attestation de solvabilité financière d'un montant de 35 000 000 (trente-cinq) millions	<ul style="list-style-type: none">- Chiffre d'affaire effectivement réalisé au cours des trois (03) dernières années \geq 25 000 000 (vingt-cinq millions) francs CFA (pièces justificatives copie des premières et dernières pages des contrats et leurs PV de réception ou de livraison);- Attestation de solvabilité financière d'un montant au moins égal à 15 000 000 (quinze millions)
RPAO 6.1 : Critères d'évaluation 2. Critères essentiels • Expérience	<ul style="list-style-type: none">- Justifier sur les trois (03) dernières années la réalisation des marchés similaires, de montant cumulé au moins égal à trente millions (30 000 000) francs CFA, provisoirement réceptionnés chacun (pièces justificatives : première et dernière page du contrat enregistré et PV de réception provisoire ou définitive)- Justifier sur les trois (03) dernières années la réalisation des marchés similaires, de montant cumulé au moins égal à 35 000 000 (trente-cinq millions) francs CFA, provisoirement réceptionnés chacun (pièces justificatives : première et dernière page du contrat enregistré et PV de réception provisoire ou définitive)	<ul style="list-style-type: none">- Justifier sur les trois (03) dernières années la réalisation des marchés similaires, de montant cumulé au moins égal à quinze millions (15 000 000) francs CFA, provisoirement réceptionnés chacun (pièces justificatives : première et dernière page du contrat enregistré et PV de réception provisoire ou définitive)- Justifier sur les trois (03) dernières années la réalisation des marchés similaires, de montant cumulé au moins égal à 35 000 000 (trente-cinq millions) francs CFA, provisoirement réceptionnés chacun (pièces justificatives : première et dernière page du contrat enregistré et PV de réception provisoire ou définitive)

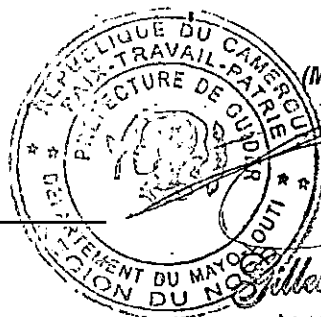
<p style="text-align: center;">RPAO</p> <p>6.1 : Critères d'évaluation</p> <p>2. Critères essentiels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Personnels 	<p>L'entreprise devra avoir, ou s'être engagée à embaucher avant le début des travaux et pour la durée du chantier, le personnel technique compétent nécessaire, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un Ingénieur de Génie civil, équivalent ou plus ayant au moins cinq (05) années d'expérience dans le domaine (joindre curriculum vitae daté et signé par le candidat, une copie certifiée conforme du diplôme, une attestation de présentation de l'original du diplôme et une attestation de disponibilité signée par le candidat au poste de conducteur des travaux et une photocopie certifiée de la CNI); - Un Technicien Supérieur de Génie civil ou équivalent, ou plus comme chef de chantier ayant au moins trois (03) années d'expérience dans le domaine (joindre curriculum vitae daté et signé par le candidat, une copie certifiée conforme du diplôme, une attestation de présentation de l'original du diplôme et une attestation de disponibilité signée du candidat et une photocopie certifiée de la CNI). 	<p>L'entreprise devra avoir, ou s'être engagée à embaucher avant le début des travaux et pour la durée du chantier, le personnel technique compétent nécessaire, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un Ingénieur des travaux de Génie-civil, équivalent ou plus ayant au moins cinq (05) années d'expérience dans le domaine (joindre curriculum vitae daté et signé par le candidat, une copie certifiée conforme du diplôme, une attestation de présentation de l'original du diplôme et une attestation de disponibilité signée par le candidat au poste de conducteur des travaux et une photocopie certifiée de la CNI); - Un Technicien Supérieur de Génie civil ou équivalent, ou plus comme chef de chantier ayant au moins trois (03) années d'expérience dans le domaine (joindre curriculum vitae daté et signé par le candidat, une copie certifiée conforme du diplôme, une attestation de présentation de l'original du diplôme et une attestation de disponibilité signée du candidat et une photocopie certifiée de la CNI).
<p style="text-align: center;">RPAO</p> <p>b.1 : Les Renseignements sur les qualifications</p>	<p>Attestation de solvabilité financière d'au moins 35 000 000</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation de solvabilité financière d'un montant au moins égal à 15 000 000 (quinze millions) F CFA
<p>Pièce N°13 : Grille de notation</p> <p>A- Situation financière sur 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Chiffre d'affaire effectivement réalisé au cours des trois (03) dernières années \geq 30 000 000 (trente millions) francs CFA (pièces justificatives : copie des premières et dernières pages des contrats et leurs PV de réception ou de livraison) ; - Bilan certifié par un expert-comptable des deux dernières années ; - Attestation de solvabilité financière d'un montant de 35 000 000 (trente-cinq millions) 	<ul style="list-style-type: none"> - Chiffre d'affaire effectivement réalisé au cours des trois (03) dernières années \geq 25 000 000 (vingt-cinq millions) francs CFA (pièces justificatives : copie des premières et dernières pages des contrats et leurs PV de réception ou de livraison) ; - Bilan de l'entreprise des deux dernières années ; - Attestation de solvabilité financière d'un montant de 15 000 000 (quinze millions)

Le reste sans changement.

Copie:

- ARMP/NO;
- DDMAP/ML ;
- Proviseur Lycée/BIDZAR ;
- Affichage
- CHRONO ARCHIVE.

Guider, le 30 MARS 2023



LE PRÉFET

(Maître d'Ouvrage Délégué),

Guilles Christian Sadi
Administrateur Civil